

*[Traduction pour information, en cas d'écart entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi]*

## **BOURBON CORPORATION**

Société anonyme au capital de 49 227 780 €  
Siège social : 148 rue Sainte, 13007 Marseille  
310 879 499 R.C.S. Marseille  
(la « *Société* »)

### **RAPPORT**

à l'assemblée générale des porteurs d'obligations perpétuelles subordonnées de dernier rang à taux fixe à variable (*Undated Deeply Subordinated Fixed to Floating Rate Bonds*) émises par la Société au titre d'une émission initiale d'un montant total en principal de 100.000.000 d'euros le 24 octobre 2014 et d'une seconde émission d'obligations assimilées et formant une souche unique avec les obligations initiales, d'un montant total en principal de 20.000.000 d'euros le 24 avril 2015, en langue anglaise et régies par le droit français  
(Code ISIN : FR0012239531)  
(les « *TSSDI* »)

Mesdames et Messieurs les porteurs de TSSDI,

A la demande (i) de Financière de la Cité (4 rue Berryer, 75008 Paris (France), 484 780 143 RCS Paris) qui détenait 5,38 % des TSSDI au 30 octobre 2018 et (ii) de Monsieur Christian Hochstrasser, représentant de la masse des porteurs de TSSDI, Monsieur Gaël Bodénès, Directeur général de la Société, a convoqué l'assemblée générale des porteurs de TSSDI le 17 décembre 2018, à 14 heures 30, au siège de la Société (148 rue Sainte, 13007 Marseille, France).

Il vous est proposé de délibérer sur les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

## **BOURBON CORPORATION**

*Société anonyme* with a share capital of 49,227,780 €  
Registered office: 148 rue Sainte, 13007 Marseille  
310 879 499 R.C.S. Marseille  
(the "*Company*")

### **REPORT**

to the general meeting of the holders of Undated Deeply Subordinated Fixed to Floating Rate Bonds issued by the Company under an initial issuance for a total principal amount of €100,000,000 on 24 October 2014 and a second issuance of assimilated bonds and forming a single series with the initial bonds, for a total principal amount of € 20,000,000 on 24 April 2015, governed by French law  
(ISIN Code: FR0012239531)  
(the "*Bonds*")

Madam, Sir, holders of the Bonds (the "*Bondholders*"),

Upon request of (i) Financière de la Cité (4 rue Berryer, 75008 Paris (France), 484 780 143 RCS Paris) which held 5.38% of the Bonds as at 30 October 2018 and (ii) Mr. Christian Hochstrasser, representative (*représentant de la masse*) of the Bondholders, Mr. Gaël Bodénès, Chief Executive Officer of the Company, convened a general meeting of the Bondholders on 17 December 2018, at 2:30 p.m, at the registered office of the Company (148 rue Sainte, 13007 Marseille, France).

You are asked to resolve on the following resolutions on the agenda of the general meeting:

## ***Ordre du jour***

## ***Agenda***

### *Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de Financière de la Cité, qui détient 5,38 % des TSSDI*

1. Nomination d'un conseiller financier ;
2. Nomination d'un conseiller juridique, en la personne de Maitre Stéphane Alamowich ;
3. Détermination d'un budget d'honoraires pour les conseillers nommés ou à nommer ;

### *Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Christian Hochstrasser (2 rue du Général de Gaulle 54870 Cons-la-Grandville (France)), en sa qualité de représentant de la masse des porteurs de TSSDI*

4. Nomination d'un représentant titulaire de la masse des porteurs en remplacement de Monsieur Christian Hochstrasser et de Madame Sandrine d'Haussy, démissionnaires ; détermination de sa rémunération ;

### *Points inscrits à l'ordre du jour par la Société*

5. Fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'assemblée ;
6. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

### *Première résolution (Nomination d'un conseiller financier)*

Il vous est proposé de de donner mandat au représentant de la masse des porteurs de TSSDI pour désigner un conseiller financier pour la défense des intérêts communs des porteurs du TSSDI.

### *Deuxième résolution (Nomination d'un conseiller juridique, en la personne de Maitre Stéphane Alamowich)*

Il vous est proposé de désigner Maitre Stéphane Alamowitch, avocat à la Cour, UGGC – Paris (47 rue de Monceau, 75008 Paris), en tant que conseiller juridique pour la défense des intérêts communs des porteurs de TSSDI.

### *Items included on the agenda upon request of Financière de la Cité (4 rue Berryer, 75008 Paris (France), 484 780 143 RCS Paris) which holds 5.38% of the Bonds*

1. Appointment of a financial advisor;
2. Appointment of Maitre Stéphane Alamowich as legal advisor;
3. Determination of a fees budget for current or future advisors;

### *Items included on the agenda upon request of Mr. Christian Hochstrasser (2 rue du Général de Gaulle 54870 Cons-la-Grandville (France)), in her capacity as representative (représentant de la masse) of the Bondholders*

4. Appointment of a representative of the Bondholders in replacement of Mr. Christian Hochstrasser and Ms. Sandrine d'Haussy, who have resigned; determination of remuneration ;

### *Items included on the agenda by the Company*

5. Determination of the place where to record the general meeting documentation;
6. Powers to carry out formalities.

### *First resolution (Appointment of a financial advisor)*

You are asked to instruct the representative of the Bondholders to appoint a financial advisor for the defense of the common interests of the Bondholders.

### *Second resolution (Appointment of Maitre Stéphane Alamowich as legal advisor)*

You are asked to appoint Maitre Stéphane Alamowitch, avocat à la Cour, UGGC – Paris (47 rue de Monceau, 75008 Paris), as legal advisor for the defense of the common interests of the Bondholders.

*Troisième résolution (Détermination d'un budget d'honoraires pour les conseillers nommés ou à nommer)*

Il vous est proposé d'autoriser les dépenses liées à la rémunération de l'ensemble des conseillers désignés, ou qui seraient désignés, par l'assemblée générale des porteurs de TSSDI, dans la limite d'un budget maximum à déterminer en accord entre la Société et le représentant de la masse des porteurs de TSSDI, et sous réserve d'être dûment justifiés et en relation avec la défense des intérêts communs des porteurs de TSSDI.

*Quatrième résolution (Nomination d'un représentant titulaire de la masse des porteurs en remplacement de Monsieur Christian Hochstrasser et de Madame Sandrine d'Haussy, démissionnaires ; détermination de sa rémunération)*

Il vous est proposé :

- de (i) prendre acte de la démission de Monsieur Christian Hochstrasser de sa fonction de représentant de la masse titulaire des TSSDI (*the initial Representative of the Masse*) et de Madame Sandrine d'Haussy, représentant de la masse suppléant (*the alternate Representative of the Masse*), avec effet à la clôture de la présente Assemblée générale des porteurs de TSSDI, et (ii) nommer avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, la société DIIS Group, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 12 rue Vivienne, 75002 (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 824 266, représentée par Madame Sandrine d'Haussy, Directeur Général, en qualité de représentant de la masse titulaire des TSSDI. Conformément aux dispositions de l'article 9.3 des termes et conditions des TSSDI, la société DIIS Group aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des porteurs de TSSDI ;
- de modifier l'article 9.2 des termes et conditions des TSSDI en complétant sa rédaction de la manière suivante : « *Pour chaque réunion avec les porteurs de TSSDI, le représentant de la masse aura droit à une rémunération complémentaire, déterminée en accord entre la Société et le représentant de la masse des porteurs de TSSDI* ».

*Third resolution (Determination of a fees budget for current or future advisors)*

You are asked to authorize the expenses incurred in relation to the remuneration of the advisors appointed (or to be appointed) by the general meeting of Bondholders, within the limit of a maximum budget to be determined in agreement between the Company and the representative of the Bondholders, and subject to being duly evidenced and in relation to the defense of the common interests of the Bondholders.

*Fourth resolution (Appointment of a representative of the Bondholders in replacement of Mr. Christian Hochstrasser and Ms. Sandrine d'Haussy, who have resigned; determination of remuneration)*

You are asked :

- to (i) acknowledge the resignation of Mr. Christian Hochstrasser from his duties of initial representative of the Bondholders and of Ms. Sandrine d'Haussy from her duties of alternative representative of the Bondholders, with effect from the end of this general meeting of the Bondholders, and (ii) appoint DIIS Group (12 rue Vivienne, 75002 Paris, France), as representative (représentant de la masse) of the Bondholders, in replacement of Mr. Christian Hochstrasser and Ms. Sandrine d'Haussy, with effect from the end of this general meeting of the Bondholders. In accordance with article 9.3 of the terms and conditions of the Bonds, DIIS Group will have the power to take all acts of management necessary in order to defend the common interests of the Bondholders;
- to amend Article 9.2 of the terms and conditions of the TSSDI by supplementing its wording as follows: "*for each meeting held with the Bondholders, the Representative of the Bondholders will be entitled to an additional remuneration, agreed between the Company and such Representative.*".

*Cinquième résolution (Fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'assemblée)*

Il vous est proposé, conformément aux dispositions de l'article R.228-74 du Code de commerce, de décider que la feuille de présence, les pouvoirs des porteurs de TSSDI représentés et le procès-verbal de la présente assemblée seront déposés au siège social de la Société.

*Sixième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)*

Il vous est proposé de donner, au vu des résolutions adoptées ou rejetées par la présente assemblée, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur et par les termes et conditions des TSSDI.

*Fifth resolution (Determination of the place where to record the general meeting documentation)*

You are asked to resolve, pursuant to article R.228-74 of the French Commercial Code, that the attendance sheet, the proxies of represented Bondholders and the minutes of this general meeting are put and recorded at the registered office of the Company.

*Sixth resolution (Powers to carry out formalities)*

You are asked to grant all powers to the holder of an original, copy or excerpt of the minutes of this meeting to make any submissions, publications, formalities or filing which are required by applicable laws and regulations and by the terms and conditions of the Bonds.